

COMMUNE DE MONTAILLEUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2016

Date de convocation : 1^{er} avril 2016
Date d'affichage : 12 avril 2016

Nombre de Conseillers : L'an deux mil seize, et le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette
En exercice : 15 commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
Présents : 13 lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude SIBUET-BECQUET.

Absents excusés : 2

Ont donné pouvoir : 0

Votants : 13

Secrétaire de séance : Anne BOURNE

Présents :

SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - BERNARD Y. - DUBOURGEAT P. - MURAT SALOMON
L. - BOCHET A. - PATEFFOZ V. - GRILLET L. - FEIGE J. - BOURNE A. - EIMER F. -
BERGER JC. - DA SILVA GOMES J.

Absents excusés :

HUGONNIER J. - NANTAS G.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 4 FEVRIER 2016

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

BUDGET COMMUNAL - M14

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote après avoir fait procéder à l'élection d'un Président de séance. Sous la présidence de Elisabeth REY, 1^{ère} Adjointe, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal M14, celui-ci traduisant les résultats de l'exercice 2015 suivants :

- Section de fonctionnement :

Recettes : 435 309,81 €
Dépenses : 380 446,49 €
Soit un excédent de 54 863,32 €
Pour un résultat de clôture de 218 939,15 €

- Section d'investissement

Recettes : 109 784,40 €
Dépenses : 77 380,98 €
Soit un excédent de 32 403,42 €
Pour un résultat de clôture de 617 852,11 €

Soit un excédent global de 836 791,26 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser s'élevant à 38 496,00 € (dépenses d'investissement) ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT - M49

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote après avoir fait procéder à l'élection d'un Président de séance. Sous la présidence de Elisabeth REY, 1ère Adjointe, le Conseil Municipal approuve par l'unanimité le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement M49, celui-ci traduisant les résultats de l'exercice 2015 suivants :

- Section d'exploitation	
Recettes :	89 981,53 €
Dépenses :	67 978,73 €
Soit un excédent de	22 002,80 €
Pour un résultat de clôture de	72 150,02 €
- Section d'investissement	
Recettes :	89 617,30 €
Dépenses :	238 896,93 €
Soit un déficit de	149 279,63 €
Pour un résultat de clôture de	74 144,39 €

Soit un excédent global de 146 294,41 €

- Constate, les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser s'élevant à 113 672,00 € (dépenses d'investissement) et 37 428,00 € (recettes d'investissement) ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015 – BUDGET COMMUNAL M14 ET BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT M49

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et avoir délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget communal et du Budget de l'Eau et de l'Assainissement ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2015 et déclare que les Comptes de Gestion M14 et M49 dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation.

Arrivée de Julien HUGONNIER.

Présents : 14, votants : 14

AFFECTATION DES RESULTATS M14

Le compte administratif du budget communal M14 pour l'exercice 2015 fait apparaître un résultat de clôture de fonctionnement de 218 939,15 € et un résultat de clôture d'investissement de 617 852,11 €.

M. le Maire propose d'affecter 218 939,15 € de l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement et l'excédent d'investissement en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces affectations.

AFFECTATION DES RESULTATS M49

Le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement M49 de l'exercice 2015 fait apparaître un excédent d'exploitation de 72 150,02 € et un excédent d'investissement de 74 144,39 €.

M. le Maire propose d'affecter 52 150,02 € de l'excédent d'exploitation à la section d'exploitation et 20 000,00 € de la section d'exploitation en investissement et l'excédent d'investissement en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces affectations.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES 2016

Après étude sur les différents taux d'imposition et discussion au sujet du futur regroupement des 4 communautés de communes (Beaufortain, Val d'Arly, CORAL et CCHCS) et des conséquences que cette fusion pourrait entraîner sur la fiscalité des ménages, M. le Maire propose le maintien des taux 2015. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les taux suivants pour l'année 2016 :

- Taxe d'Habitation : 9,70 %
- Taxe Foncier bâti :18,10 %
- Taxe Foncier non bâti : 85,20 %

Départ de Jérôme FEIGE. Il donne pouvoir à Jean-Claude BERGER

Présents : 13 Votants : 14

BUDGETS PRIMITIFS 2016

BUDGET COMMUNAL - M14

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	650 515 €	650 515 €
Investissement	775 715 €	775 715 €

Après présentation et discussion, M. le Maire soumet le budget au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif M14 2016.

BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT- M49

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2015 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	132 514 €	132 514 €
Investissement	243 298 €	243 298 €

Après présentation et discussion, M. le Maire soumet le budget au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif M49 2016.

ACQUISITION DE TERRAIN : PARCELLES F 1495, 1498 ET 1501 A MONTAILLOSET APPARTENANT A LA SCI LES GORGES

M. le Maire expose au conseil qu'il convient d'acquérir l'emplacement réservé N° 1 inscrit au Plan Local d'Urbanisme à Montailloset.

Etant donnée les évaluations antérieures des Domaines pour des terrains similaires, M. le Maire propose un prix d'acquisition de 17 € le m².

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des parcelles F 1495, 1498 et 1501 appartenant à la SCI LES GORGES 27500 TRIQUEVILLE, au prix de 17,00 € le m²,
- autorise M. le Maire à signer tout acte afférant à cette affaire.

ACQUISITION DE TERRAIN : PARCELLE F 1493 A MONTAILLOSET APPARTENANT A M. ET MME BARBETTE

M. le Maire expose au conseil qu'en continuité de l'emplacement réservé N° 1 inscrit au Plan Local d'Urbanisme à Montailloset, il propose d'acquérir la parcelle F 1493 en bordure de voirie par principe de précaution.

Etant donnée les évaluations antérieures des Domaines pour des terrains similaires, M. le Maire propose un prix d'acquisition de 17 € le m².

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de la parcelle F 1493 appartenant à M. et Mme BARBETTE, au prix de 17,00 € le m², décide de laisser la clôture en état temps que la collectivité n'a pas l'utilité du terrain, de prendre à sa charge le déplacement de la clôture si nécessité,
- autorise M. le Maire à signer tout acte afférant à cette affaire.
- Les propriétaires s'engagent à entretenir le terrain, temps que la commune ne l'utilise pas.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE SAVOIE BIBLIO

M. le Maire indique que les responsables de la bibliothèque municipale ont procédé à un désherbage important, cette opération consistant à épurer les collections existantes en retirant des rayons les documents trop anciens ou n'intéressant plus les lecteurs.

M. le Maire informe que le Conseil Départemental par le biais de Savoie Biblio, peut apporter une aide financière pour renouveler le fonds de livre dans une collection thématique.

M le Maire présente le thème choisi «Panorama des romans francophones contemporains » et le devis de 1499,45 € € TTC pouvant être subventionné à hauteur de 80 %.

Vu la présentation par M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental et de tout autre organisme compétent, les subventions les plus élevées dans le cadre de l'opération décrite ci-dessus,

DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE AU TITRE DU FDEC

M. le Maire propose au Conseil les travaux suivants afin d'assurer la sécurité des personnes cheminant le long de la route départementale 201

- création d'un chemin piétonnier entre l'abri bus de Montailloset et la route du Crêt
- création d'un chemin piétonnier entre l'abri bus de Montailloset et la route de la Tour
- aménagement de l'accès existant entre l'abri bus de l'Épigny et la route de la Chagne.

Vu la présentation par M. le Maire des travaux à effectuer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le projet de travaux de voirie pour un montant de 17 689,35 € HT,
- autorise M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental et de tout autre organisme compétent, les subventions les plus élevées dans le cadre de l'opération décrite ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Devant la complexité des travaux à effectuer vu la configuration du cimetière, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour les études d'exécution.

POINT SUR LES TRAVAUX

Chapelle

Les travaux de maçonnerie ont démarré, les travaux de charpente se dérouleront au printemps.

Assainissement

Les travaux de réfection du réseau d'assainissement de Montailloset dans la continuité des travaux réalisés en 2015 seront programmés en mai ou juin.

RESSOURCES HUMAINES : MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir la commune contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

M. le Maire expose que compte tenu des congés d'été et de la surcharge de travail du service technique pendant la période de congés, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée d'un mois afin de faire face aux multiples tâches d'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- décide la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe pour le mois de juillet 2016,
- charge le Maire de recruter l'agent,
- autorise le Maire à signer le contrat à durée déterminée pour une période totale de un mois, du 1^{er} juillet 2016 au 31 juillet 2016,
- décide de rémunérer l'adjoint technique 2^{ème} classe au premier échelon du grade de la grille de rémunération de la fonction publique territoriale.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

M. le préfet a arrêté le 21 mars 2016 le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale fusionnant les 4 communautés de communes (Beaufortain, Val d'Arly, CORAL et CCHCS) et la nouvelle Communauté d'agglomération issue de la fusion se substituera au 1er janvier 2017 aux quatre Communautés de communes du territoire Arlysère.

Droit de préemption

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les transactions présentées sur les parcelles G 530, 658, 666, 1235, 550, 551, 552 et 1093 au Chef-Lieu et F 1498 ET 1501 à Montailloset.

Parking devant la mairie

M. le Maire demande aux parents d'élèves, pour des raisons de sécurité, de ne pas se garer sur l'emplacement réservé au car devant la mairie et l'école.

Utilisation des bassins

Chaque litre d'eau traité a un coût pour la commune et pour nous tous.
Merci de fermer les bassins après utilisation

Dates à retenir :

- 6 au 8 mai : exposition de la bibliothèque à la salle polyvalente « la photo d'art »
- 8 mai : cérémonie officielle à 10h30
- 8 mai : vente pains pizzas à Planvillard par le Sou des écoles
- 27 mai : Le Solaret organise « repas des voisins »
- 15 juillet : feu d'artifice : le feu d'artifice aura lieu cette année au lac de Grésy.
- 17 septembre : repas allée des Platanes

Repas des Voisins par le foyer le Solaret

Les résidents et les professionnels du foyer de vie « le Solaret » vous convient à la fête des Voisins autour d'un apéritif sans alcool le Vendredi 27 mai de 18h30 à 20h. Chacun apporte une recette de sa composition afin d'alimenter le buffet dinatoire. Pour une bonne organisation, merci de confirmer votre présence au 04 79 31 47 24 ou par mail foyer.solaret@pb2a.org

Exposition « Photo d'Art »

L'exposition « Photo d'Art » aura lieu pour sa 2^{ème} édition du 6 au 8 mai 2016 avec 13 exposants venant d'Albertville, Chambéry, Grenoble, Ardèche.

Les thèmes abordés, toujours en lien avec la photo d'Art, sont variés : floral, mouvement du corps, matière, montagne, photos plus intimistes ou argentiques...

6 ateliers animés par les photographes se dérouleront du vendredi au dimanche : Initiation à la photographie, photo argentique, photo de nuit, portrait studio, photo de montagne, macro photo et proxi photo. (Inscription en mairie pour les ateliers).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.